Fluidifiant – Entraîneur d'air

COSYPLAST

A D J U V A N T A T I O N

CONSOMMATION

Cosyplast se dose par rapport au poids du ciment.

Plage de dosage: 0,1 à 0,3 litres pour 100 kg de ciment.

Le dosage exact sera déterminé après des essais de convenance

CONDITIONNEMENT

- Bidon de 5 litres
- Bidon de 20 litres

CONSERVATION

12 mois à partir de la date de fabrication en emballage d'origine non ouvert, stocké à l'abri du gel, des fortes températures et des sources de chaleur

GARANTIE

RC Fabricant

PROPRIETES

Agent Plastifiant / entraîneur d'air.
Cosyplast dans le béton frais provoque un effet plastifiant, ainsi qu'une réduction d'eau à plasticité constante. Il limite la ségrégation et diminue, voire supprime le ressuage. Le réseau de bulles uniformément réparti diminue les phénomènes de capillarité.

DOMAINE D'APPLICATION

- Chape en béton pour plancher chauffant

CARACTERISTIQUES

- Liquide couleur pourpre
- Masse volumique à 20°C : 1,015 ± 0,01
- Ph : 8 ± 1
- Point de congélation : -1°C
- Teneur en ions : <1 g/l

MODE D'EMPLOI

Préparation du produit

- Cosyplast est totalement miscible dans l'eau. Il sera incorporé préalablement dans l'eau de gâchage
- La quantité d'eau sera déterminée en fonction de la plasticité souhaitée.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Produit à caractère basique
- Eviter les contacts avec la peau et les yeux
- Températures d'utilisation comprises entre 5 et 35°C
- Effet secondaire : retardateur de prise à forte dose
- Ne pas utiliser avec des ciments alumineux
- Consulter la fiche de données de sécurité.

"Les informations figurant sur cette fiche résultent de notre connaissance des produits et de notre expérience. Les caractéristiques obtenues in situ peuvent varier en fonction des conditions de mise en œuvre. En cas d'application non explicitement prévue dans le présent document, il appartient à notre clientèle de se renseigner ou de procéder à des essais préalables représentatifs. Les informations figurant sur cette fiche ne peuvent en aucun cas impliquer une garantie de notre part quant à l'utilisation du produit. Elles n'entraînent aucune dérogation à nos conditions générales de vente. Avant toute mise en œuvre, il convient de vérifier que la présente fiche n'a pas été remplacée par une édition postérieure ."